

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 ET 22
MARS 2026
SANNOIS



Samir LASSOUED

votre prochain maire

OBJET : CONTRAT DE CONFIANCE AVEC VOTRE FUTUR MAIRE

Madame, Monsieur,

L'élection des 15 et 22 mars prochains sera l'occasion pour vous de choisir votre maire.

Comme vous, je constate un peu plus chaque jour la confiance se perdre entre les citoyens et les responsables politiques.

C'est la raison pour laquelle il m'a semblé important de vous proposer un engagement réciproque sur quelques mesures importantes de mon programme.

La confiance commence par l'honnêteté. C'est pourquoi je ne laisserai jamais aucune de vos demandes sans réponse. Qu'elle soit positive ou négative, vous recevrez une réponse de ma part.

Bien que cet engagement ne puisse pas être juridiquement contraignant, il l'est moralement.

Ainsi, si je n'ai pas mis en place la cantine à 1 € pour les classes populaires et les classes moyennes, ou si je n'ai pas respecté ma promesse écologique de ne plus artificialiser les sols, j'en appellerai aux urnes.

Ce lien de confiance doit se bâtir sur des bases solides : c'est ce que j'entends construire avec vous.

Aussi, si vous souhaitez bâtir cette relation, je vous invite à signer le contrat en deuxième page et à me l'adresser par mail à l'adresse suivante : **rassembler.sannois@gmail.com ou par SMS au 06 66 45 71 35.**

Bien cordialement,

SAMIR LASSOUED
VOTRE PROCHAIN MAIRE

UNION DE LA GAUCHE, DES ÉCOLOGISTES ET DES HUMANISTES



**Le Parti
socialiste**



**LES
ÉCOLO
GISTES**



**LES CENTRISTES DE
SANNOIS**
indépendants, diversitaires, humanistes



**place
publique**

**génération
ÉCOLOGIE**

PRG
le centre gauche

**LES RADICAUX
DE LA GAUCHE**

**GAUCHE
RÉPUBLICAINE
& SOCIALISTE**

CONTRAT DE CONFIANCE

ENTRE LE FUTUR MAIRE ET LES ÉLECTEURS

Entre d'une part : Monsieur Samir Lassoued
17 boulevard Charles De Gaulle
95110 Sannois

"Ci-après le Futur Maire "

Et d'autre part :

"Ci-après l'électeur ou l'électrice"

Article 1 – Un maire disponible et à votre écoute

Le Futur Maire s'engage à répondre à toutes les demandes qui lui seront formulées, que la réponse soit positive ou négative. La transparence et la proximité seront au cœur de son action.

Article 2 – Un maire refusant toute discrimination

Le Futur Maire s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination dans la ville et mettra en place, dès 2026, un Observatoire municipal des discriminations afin de prévenir, signaler et combattre toute inégalité de traitement.

Article 3 – Un maire éco-responsable

Le Futur Maire s'engage à respecter le principe de zéro artificialisation nette des sols, afin de préserver les espaces naturels, limiter l'étalement urbain et protéger le cadre de vie des habitants.

Article 4 – Un maire solidaire

Le Futur Maire s'engage à instaurer la cantine à 1€ pour les familles les plus modestes et les classes populaires, afin de garantir l'égalité d'accès à une alimentation de qualité pour tous les enfants.

Article 5 – Devoir de l'électeur

Les dimanches 15 et 22 mars 2026, l'Électeur s'engage à exercer son droit de vote et à participer activement à la vie démocratique de la commune.

Article 6 – Droits de l'électeur

Si le Futur Maire ne respecte pas ces engagements, il s'engage à démissionner de son mandat à mi-parcours.

SIGNATURE DE M. LASSOUED



SIGNATURE DE L'ELECTEUR



**RENOVEZ VOTRE CONTRAT SIGNÉ PAR SMS AU 06 66 45 71 35
OU PAR MAIL RASSEMBLER.SANNOIS@GMAIL.COM**